



---

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal  
du jeudi 6 avril 2023

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 6 avril 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

**Nombre d'élus en exercice** : 14

**Nombre d'élus présents** : 9

**Présents** : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, Mme Myriam BOURACHOT, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, M. Christian CACHARD.

**Excusés** : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Alain LASSALLE (pouvoir à M. Jacky PERROT).

**Absents** : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD., Mme Nathalie JACQUET,

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle LANOIX.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 06 et constate que le quorum est atteint.

**Ordre du jour** :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 mars 2023,
- 2- Devis cloison salle polyvalente, achat bancs, feux d'artifices 2023,
- 3- Vote des subventions aux associations,
- 4- Vote des taxes locales 2023,
- 5- Vote du budget primitif 2023 de la commune,
- 6- Vote du budget primitif 2023 de l'assainissement,
- 7- Modification du temps de travail de la secrétaire de mairie,
- 8- Convention relative à la facturation de la redevance assainissement collectif,
- 9- Questions diverses

### **1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 mars 2023.**

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 2 mars 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2- Devis à valider.**

20h15 : arrivée de M. Laurent PERRET.

Monsieur le Maire présente trois devis aux membres de Conseil Municipal :

- ❖ AMCD cloison salle polyvalente 1 320 € TTC,
- ❖ PRODES achats de bancs 1 320 € TTC,
- ❖ Festifire feux d'artifices 2 000 € TTC.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à :

- valider les devis,
- inscrire les dépenses au BP 2023 de la commune.

### **3- Vote des subventions aux associations.**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder des subventions aux associations suivantes :

- ❖ ANEM 163 €
- ❖ Centre social de la Montagne Bourbonnaise : 582 €
- ❖ Coopérative scolaire : 1 800 €

### **4- Vote des taxes locales 2023.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023 :

- Taxe foncière (bâti) : 34.51 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29.34 %
- Taxe d'habitation (TH) : 8.60 %

	2022	2023 (estimations)
Produits des taxes locales	156 055 €	171 221 €

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité les taux des taxes locales.

### **5- Vote du budget primitif 2023 de la commune.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la situation financière de la commune et poursuit sur la présentation des chapitres en explicitant le contenu des différentes lignes budgétaires.

Il présente les différents programmes d'investissement en précisant les subventions demandées.

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **475 259.30 €** en fonctionnement et à la somme de **743 820.80 €** en investissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le budget principal 2023 présenté.

## **6- Vote du budget primitif 2023 de l'assainissement.**

Monsieur le Maire présente les propositions faites pour l'exercice 2023.

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **96 891.66 €** en fonctionnement, et à la somme de **71 394.36 €** en investissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2023 présenté.

## **7- Modification du temps de travail de l'agent en charge du secrétariat de mairie.**

Au vue de la charge de travail de plus en plus conséquente et de l'évolution constante des règlementations administratives et comptables, Monsieur le Maire propose de porter le temps de travail de Madame FAVIER à 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## **8- Convention relative à la facturation de la redevance assainissement collectif.**

Considérant que la commune a confié la facturation de la redevance assainissement collectif au **Syndicat Mixte à Vocation Multiple Eau et Assainissement Vallée de la Besbre**, exploitant du réseau public de distribution d'eau, qui détaille sur la même facture le montant dû par l'usager au titre de l'eau et de l'assainissement et des diverses taxes et redevances correspondantes,

Considérant qu'une convention doit être signée pour définir précisément les modalités d'intervention du Syndicat Mixte,

Monsieur le Maire présente au conseil la convention établi par le Syndicat Mixte pour la facturation de la redevance assainissement collectif. La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025 inclus. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

## **9- Questions diverses.**

Pas de questions diverses.

**L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00**

Fait à Le Breuil, le 7 avril 2023

Le Maire,  
Jacky PERROT



Adoption du procès-verbal le 9 juin 2023

Le Maire,

Jacky PERROT



La secrétaire de séance,

Isabelle LANOIX

